

# SANTÉ

## PROFESSIONS DE SANTÉ

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES  
ET DE LA SANTÉ

### Arrêté du 27 décembre 2012 portant nomination au Conseil supérieur de la pharmacie

NOR : AFSH1230788A

La ministre des affaires sociales et de la santé,  
Vu les articles D. 5125-62 et suivants du code de la santé publique,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

Sont nommés membres du Conseil supérieur de la pharmacie pour une durée de trois ans en qualité de personnalités désignées en raison de leur compétence :

M. François VIGOT, membre titulaire.  
M. Pierre GAVID, membre suppléant.  
M. Alain MAZALEYRAT, membre titulaire.  
M. Michel CORMIER, membre suppléant.  
M. Christophe KOPERSKI, membre titulaire.  
M. Philippe DENRY, membre suppléant.  
Mme Françoise DALIGAULT, membre titulaire.  
M. Guy HÉRRY, membre suppléant.  
M. Benoît THIEBAUT, membre titulaire.  
M. Philippe CHARRIER, membre suppléant.  
Mme Françoise BERGIER, membre titulaire.  
M. Franz HAUSER, membre suppléant.  
M. André-Paul GAMOT, membre titulaire.  
Mme Florence COMPAGNON, membre suppléant.  
M. Philippe ARNAUD, membre titulaire.  
M. Pascal RATHELOT, membre suppléant.  
M. Gilles LE PALLEC, membre titulaire.  
Mme Françoise BERTHET, membre suppléant.  
Mme Carole POUPON, membre titulaire.  
M. Xavier PALETTE, membre suppléant.  
Mme Sylvie PAULMIER-BIGOT, membre titulaire.  
Mme Anne CARPENTIER, membre suppléant.  
M. Thierry MOREAU-DEFARGES, membre titulaire.  
Mme Nicole BENNA, membre suppléant.  
Mme Angela GROSCOLAS, membre titulaire.  
Mme Nathalie ERB, membre suppléant.  
Mme Fabienne COURNARIE, membre titulaire.  
M. Jean-Louis HUNAUT, membre suppléant.  
M. Emmanuel GUILLOT, membre titulaire.  
Mme Laure LECHERTIER, membre suppléant.  
M. Michel GAY, membre titulaire.  
Mme Irène KERNER, membre suppléant.  
M. Olivier CLARHAUT, membre titulaire.  
M. Laurent HAON, membre suppléant.  
M. Serge CAILLIER, membre titulaire.  
Mme Dominique BEGUE, membre suppléant.  
M. Hichem ASSAMI, membre titulaire.  
M. Ali SI MOHAMMED, membre suppléant.

Article 2

Le directeur général de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 27 décembre 2012.

Pour la ministre et par délégation :  
Par empêchement du directeur général de l'offre de soins :  
*Le sous-directeur des ressources humaines  
du système de santé,*  
R. LE MOIGN